

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**

ARRÊTÉ N°3FIN2024 du 12/12/2024

Publication le : 13/12/2024

Transmis en préfecture le : 13/12/2024

ARRÊTÉ PORTANT VIREMENT DE CREDIT N°13 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire : Mairie
85290 ST LAURENT SUR SEVRE

Vu la délibération n°16-2024 du 26/03/2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°20-2022 du 12/04/2022 approuvant l'utilisation de la fongibilité des crédits ;

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses de fonctionnement sur le budget principal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : M. le Maire décide de procéder, sur le budget principal, au virement de crédits suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : Article 60612 - chap 011	-5 000
DEPENSES : Article 65311 - chap 65	1 000
DEPENSES : Article 65748 - chap 65	4 000
TOTAL	-

ARTICLE 2 : Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée Gloriette - 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification et réception par le Représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise

- A la préfecture de Vendée,
- Au Comptable de la collectivité.

Fait à Saint Laurent sur sèvre, le 12 décembre 2024.

Le Maire,
Eric COUDERC.

